

CORRIGE

Hôtel Restaurant « Les Cordeliers »
4 place de la chaîne
17000 LA ROCHELLE
SARL au capital de 8 000 €

DOSSIER N° 1 : Contrôle d'une facture (11 points)

DOSSIER 1 – DOCUMENT 1 :

1^{er} travail : Tableau des anomalies (6 points)

ERREURS CONSTATEES (2 x 1,5 pt)	DECISIONS A PRENDRE CONSEQUENCES (2 x 1,5 pt)
<i>Remise de 5% oubliée</i>	<i>Demander au fournisseur d'établir un avoir pour le montant de la remise</i>
<i>Prix unitaire HT du Cognac SP 40% « Chef Louis » ne tient pas compte de la promotion (7€ au lieu de 7,78€)</i>	<i>Demander au fournisseur d'établir un avoir correspondant à la différence de prix</i>

2^{ème} travail : Calcul de la somme réellement due (5 points)

- *Prise en compte de la promotion sur le Cognac SP 40% Chef Louis : $12 \times 7.00 = 84.00$ € (1 pt)*
- *D'où Total HT de la facture : 242.88 € (1 pt)*
- *Remise de 5% car total HT > 200€ : 12,14 (1 pt)*
- *Montant net H.T. : 230,74*
- *TVA 19,6% : 45.22 (1 pt)*
- *Net à payer TTC 275,96 € (1 pt)*

Groupement inter académique II		Session 2004	Code 40364
Examen et spécialité BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie			
Intitulé de l'épreuve EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière			
Type CORRIGE	Date et heure	Durée 1 heure	Coef 2
		N° de page/total C 1/3	

CORRIGE

DOSSIER N° 2 : Gestion des stocks (7 points)

DOSSIER 2 – DOCUMENT 2 :

Présentation du bon d'entrée N° 58 (1 pt)

Référence 2034	Désignation BO CH LA	Quantités reçues 114	Coût unitaire HT 7,25
Lieu de stockage DR08		Le magasinier Gilles	

DOSSIER 2 – DOCUMENT 3

(6 pts : 1 pt pour les sorties, 1,5 pt pour les entrées)

FICHE DE STOCK									
Réf : 2034 Bordeaux rouge Château Lagarde									
Méthode CMUP après chaque entrée									
Dates	ENTREES			SORTIES			STOCK		
	Quantité	Prix unitaire	Valeur	Quantité	Prix unitaire	Valeur	Quantité	Prix unitaire	Valeur
1/06/04							30	7,00	210,00
06/06/04				8	7.00	56.00	22	7.00	154.00
07/06/04	60	7.50	450.00				82	7.37	604.00
11/06/04				25	7.37	184.25	57	7.37	419.75
14/06/04				20	7.37	147.40	37	7.37	272.35
15/06/04	114	7.25	826.50				151	7.28	1098.85

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Corrigé 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	C 2/3

CORRIGE

DOSSIER N° 3 : Le CDD et la période d'essai (12 points)

DOSSIER 3 – DOCUMENT 4

1 – Indiquer deux caractéristiques d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) (2 pts)

- le CDD doit être obligatoirement écrit
- le CDD doit mentionner la date de début et de fin de contrat

2- Définir la période d'essai et son rôle. (4 pts)

- période pendant laquelle les 2 parties salariés/employeurs apprécient les compétences de chacun
- rôle : permettre à chaque partie de rompre le contrat sans préavis ni indemnités

3 – Si le contrat de travail ne prévoit pas de période d'essai, quelle en sera la conséquence ? (2 pts)

- le contrat devient définitif dès sa signature

4 – Citez 2 cas pour lesquels un CDD peut être utilisé : (2 pts)

- surcroît d'activité
- remplacement d'un salarié absent
- contrat saisonnier ...

5 – Dans le cadre de votre CDD dans cette entreprise de plus de 20 salariés, vous avez effectué dans la semaine du 19 au 25 mai 2004, 48 heures de travail. Indiquer d'une part le nombre d'heures supplémentaires effectuées et le principe de rémunération de ces heures. (2 pts)

- heures supplémentaires effectuées : $48 - 39 = 9$ heures
- les 8 premières heures sont majorées de 25% et la 9^{ème} heure est majorée de 50%.

DOSSIER N° 4 : L'organisation judiciaire (10 points)

DOSSIER 4 – DOCUMENT 5

Faits divers	Nature de la juridiction (5 points)	Tribunal compétent (5 points)
ANNEXE H	<i>Juridiction pénale</i>	<i>Tribunal correctionnel</i>
ANNEXE I	<i>Juridiction civile</i>	<i>Tribunal de commerce</i>
ANNEXE J	<i>Juridiction civile</i>	<i>Tribunal d'instance</i>
ANNEXE K	<i>Juridiction pénale</i>	<i>Cour d'assises</i>
ANNEXE L	<i>Juridiction civile</i>	<i>Conseil des prud'hommes</i>

BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie	Corrigé 40364
EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière	C 3/3